



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2018

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis **le Mercredi 24 Octobre 2018** à l'Hôtel de Ville sur convocation de Monsieur le Maire, en date du Jeudi 18 Octobre 2018.

La séance débuta à 18h14 avec 17 présents sous la présidence de **Monsieur Eugène LARCHER**, assisté de la secrétaire de séance **Madame Joséline DELBOIS**.

Etaient présents : **Mmes** : Joséline DELBOIS, Marie-Josée LUCEA, Jacqueline MELINARD-DULAC, Marie-Renée QUEUILLE, Colette LARCHER, Arlette MONDESIR-LUCEA, Sabine ANGELY, Marie-Claire FRANCON, Lucie QUENNECART, Michaëlle DINAL

MM : Eugène LARCHER, Éric NAUD, Emile SAINT-AIME, Yves JEAN-JOSEPH, Louis-Charles ADE, Christian LARCHER, Henri GROS-DESORMEAUX

Procurations : M. Raymond DE LAVAL à Mme Marie-Renée QUEUILLE

Absents : **Mme** : Elisa PAULIN, Michelle MARTINES, Marie-Claire DAMAS

M. : Jean-Pierre NIJEAN, Mickael CHARMET, Hugues COCO, Roger BADINOS, David DINAL

Absents excusés : **Mme** : Néant

M. : Claude COLOMBE

Personnalités qualifiées présentes : Jessica HERELLE, Directrice Générale des Services, Margaretha LETORD, Administration Générale Service à la Population.

Ordre du jour :

M. Le Maire annonce l'ordre du jour auquel il ajoute 4 questions additives.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 30 Août 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du Jeudi 30 Août 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés moins 2 abstentions de Mme Mickaëlle DINAL et de Mme Lucie QUENNECART

2) DELIBERATIONS

1. FINANCES RESSOURCES INTERNES ET GESTION

A. Finances et Budget

↳ Vote de crédits supplémentaires

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Virements de crédits**

Approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Attribution de subvention supplémentaire au CCAS**

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Subvention à l'association « Diaspora Sans Frontières »**

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Demande de subvention du Lycée Nord Caraïbes**

L'attribution d'une subvention de 500 euros (pour les 2 élèves) est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

B. Gestion des Ressources Humaines

↵ **Désignation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au Comité Technique**

La proposition de fixer le nombre de représentants à 4 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Création de postes**

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Création de postes suite à réussite à l'examen professionnel**

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Vote de crédits pour intégration des frais d'études et d'insertion**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

↵ **Demande d'aide de l'association « LE RAYON » pour l'organisation du Mémorial Roland CYRILLA**

L'attribution d'une aide de 1 800 euros à l'association « LE RAYON » est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

2. URBANISME HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

↵ **Déclassement de la parcelle communale I n°222**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

3. ADMINISTRATION GENERALE SERVICE A LA POPULATION

↵ **Demande d'affiliation volontaire de Martinique Transport**

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

A. Etat civil et cimetière

↵ **Détermination des durées d'occupation et approbation des tarifs des nouveaux équipements funéraires : Columbarium et Enfeu**

Les durées et tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés : Columbarium / 10 ans/ 2 000 euros et Enfeu / 5 ans /1 500 euros

↵ **Approbation du règlement intérieur des équipements funéraires : Columbarium, Enfeu, Jardin du souvenir et Ossuaire**

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

4. CULTURE EDUCATION ET COOPERATION

↪ **Approbation de la convention entre la ville de Les Anses d'Arlet et l'Association Lézinisyé**

Le principe de la convention avec l'association Lézinisyé est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés mais ce point devra être représenté au Conseil car les objectifs et les missions doivent être redéfinies.

3) QUESTIONS DIVERSES

Ces questions seront inscrites dans le PV du Conseil qui vous sera transmis ultérieurement.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 20h13.